

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 25 février 2025 à 18h00

Date de la convocation : 17 février 2025

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 43

Nbre de délégués présents : 23

Nbre de pouvoirs : 8

Nbre de délégués votants : 31

Etaient présents ou excusés :

P pour présent en présentiel, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	E	BERTRAND Claude	E
ALEMANI Roger	XP	CHANE Elisabeth	E
ANDRES Dominique	P	CHIVOT Jean-Marie	E
BERTRAND Michel	P	CHOSEROT Philippe	E
BISCH Stéphane	E	CLAUDE Pascal	E
BOGARD Gérard	P	CLOCHEY Alain	
BONNE Grégory	E	COTTEREAU Jacques	E
BOULANGEOT André	P	COURRIER Jean-Claude	
BOULAY Stéphane		DEL Michel	E
CLAUDON Philippe	P	DUFOUR Carole	E
COLIN Etienne	P	DURUPT Thierry	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	XP
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	E
CHACHAY Pierre	E	GORNET Daniel	E
DUPONT Virginie	E	GRANDMAIRE Jean-Michel	E
EURIAT Thierry	XP	GUILLOT Jean-François	E
GRIMILLOT Patricia	P	HANS Francis	E
HAAS Francis	P	HENRY Nadine	
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	P
HENRI Brigitte	XP	JEANNOT Arnaud	E
HUMBERT Stanislas	P	LASSERONT Elisabeth	E

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	E	LECLERC Lionel	E
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	E
		MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	E	NICOLLE Jean-Marie	E
LAGARDE Patrick	P	NOEL Gérald	P
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	P
LIENARD Pascal	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	XP	PEDUZZI Dominique	E
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	PRIVAT-MATTIONI Caroline	
MEYER Gérard	P	ROUDOT Gérard	E
PITON Jean-Joël	E	SALERIO Philippe	E
ROPP Bernard		SMAÏNE Margot	E
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	P
TACQUARD Bernard	P	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Michel	E	THIRIET Jean-Luc	E
VINCENT Thomas	E	VINCENT Patrick	E
VALANCE Jacques	E	VIRTEL François	P
VIDOT Cyril	P		
VONDERSCHER Jean Marie	E		
WILLEMIN Jenny	XP		

Pouvoirs : T. EURIAT à P. CLAUDON / T. GAILLOT à P. LAGARDE / J. MANGEL à F. HAAS / C. ADAM à G. BOGARD / B. HENRI à A. BOULANGEOT / J. WILLEMIN à C. VIDOT / D. HARPIN à A. LABAT / R. ALEMANI à F. VIRTEL



Délibération n° 2025/1235

Objet : Convention avec Cyclevia, éco-organisme de la REP « huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles »

Cyclevia est l'éco-organisme agréé d'Etat, en charge de la filière des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles.

Cette convention a pour objet de fixer le cadre juridique et financier des relations entre les parties et formaliser leurs obligations réciproques ; définir les soutiens versés par l'éco-organisme à la collectivité.

La convention est conclue dans la limite de la date d'expiration de l'agrément de l'éco-organisme fixée par arrêté interministériel (fin 2027).

Actuellement, cette filière collecte et traite sans frais les huiles à partir des contenants mis à disposition par les collectivités.

Les soutiens prévus se décomposent ainsi :

Une partie fixe :

- 20 €/contenant en déchetterie
- 30 €/participation achats EPI pour les gardiens

Une part variable : selon tonnage collecté par tranche :

- < ou = à 6 000 L/an => 50 €/an
- à 6 001 L/an => 100 €/an

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Approuver la convention avec Cyclevia ;
- ✓ Autoriser le Président à signer cette nouvelle convention.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick LAGARDE

